

Objekttyp: **Competitions**

Zeitschrift: **Ingénieurs et architectes suisses**

Band (Jahr): **115 (1989)**

Heft 6

PDF erstellt am: **27.04.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Concours

Organisateur	Sujet CP: concours de projet CI: concours d'idées	Conditions d'admission	Date de reddition (Retrait de la documentation)	IAS N° Page
Direction d'arrondissement CFF II, commune de Cham/ZG	Domaine de la gare, Cham, CP	Architectes domiciliés ou établis dans le canton de Zoug depuis le 1 ^{er} janvier 1988 ou originaires de ce canton	31 mars 89 (31 janv. 89)	
Administration communale d'Orsières	Centre scolaire à Orsières, CP	Architectes établis en Valais avant le 1 ^{er} janvier 1988 et architectes valaisans établis en Suisse avant la même date	Avril 89 (18 nov. 88)	23/88 B 182
Ville de Lausanne, Direction des travaux et Direction des finances	Bâtiments du front de lac, Ouchy, CP	Architectes reconnus par l'Etat de Vaud, établis ou domiciliés dans la commune de Lausanne au moins de- puis le 1 ^{er} janvier 1988 ainsi que cinq architectes invités	24 avril 89 (23 déc. 88)	25/88 p. 17 des annonces
Conseil d'Etat du canton de Lucerne	Nouvelles constructions dans le quartier du Grosshof, Kriens/LU	Architectes domiciliés ou établis dans le canton de Lucerne depuis le 1 ^{er} janvier 1987 ou originaires de ce canton	22 mai 89 (27 janv. 89)	
Ecole d'architecture de l'Université de Wisconsin (Etats-Unis)	«Visions pour la ville du futur», concours interna- tional	Architectes et urbanistes de toutes nationalités; les équipes pourront comporter des professionnels de toutes les disciplines et des étudiants	31 mai 1989 (31 oct. 88)	17/88 B 118
Commune de Pully, Direction de l'urbanisme et des constructions	Aménagement du quartier des Anciens-Moulins, CI	Architectes et urbanistes établis ou domiciliés à Pully avant le 1 ^{er} octobre 1988	26 juin 89 (10 févr. 89)	1-2/89 B 2
Direction d'arron- dissement CFF III, ville de Baden	Domaine de la gare, Baden, CI	Architectes domiciliés ou établis dans le canton d'Argovie depuis le 1 ^{er} janvier 1988 ou originaires de ce canton	30 juin 89 (31 mars 89)	

Nouveau dans cette liste

Association suisse pour l'aménagement national (ASPAN)	Protection de l'habitat contre le bruit de la route	Architectes, urbanistes, aménagistes, acousticiens établis ou domiciliés en Suisse depuis le 1 ^{er} janvier 1988, citoyens suisses	30 juin 89 (10 mars 89)	7/89
--	--	---	----------------------------	------

Expositions

Ville de Neuchâtel	Restructuration et agran- dissement de l'Hôpital Pourtalès, Neuchâtel, CP	Musée d'Art et d'Histoire, Neuchâtel. Ouvert du 28 février au 19 mars, tous les jours (sauf lundi) de 10 à 12 h et de 14 à 17 h (jeudi jusqu'à 21 h)		
Ville de Lausanne	Aménagement d'un quar- tier urbain de 7 ha au lieu- dit «Gare du Flon», CI	Centre administratif Karl Steiner, route de Chavan- nes 33, Lausanne. Ouvert du 15 février au 11 mars 1989 de 12 à 19 h, samedi de 10 à 17 h, fermé le dimanche		11/88 B 182
Holding Lausanne-Ouchy, Lausanne	Aménagement du lieu-dit «Gare du Flon» - Pro- jet Botta-Mangeat (com- mande)	Rue de Genève 23, Lausanne. Ouvert jusqu'au 11 mars, lundi-vendredi de 14 à 19 h, samedi-diman- che de 10 à 12 h		
CFF, PTT, Ville de Lugano	Restructuration de la place de la Gare, CI	Pavillon Arte Casa, viale Castagnola, Lugano. Ou- vert du 1 ^{er} au 12 mars: du lundi au vendredi de 17 à 21 h 30, samedi et dimanche de 14 à 21 h 30		
Expo 92 Sevilla - OSEC	Participation suisse à l'Ex- position universelle de Séville 1992, CI	EPFZ, ETH-Zentrum, Rämistrasse. Ouvert du 4 au 7 avril, de 9 à 17 h		18/88 B 130
Science chrétienne	Maison d'accueil pour scientistes chrétiens, con- cours sur invitation, CP	Château de Rolle. Ouvert du 14 au 23 mars 1989, de 17 à 19 h 30, samedi et dimanche de 14 à 17 h		

Carnet des concours

Restructuration et agrandissement de l'Hôpital Pourtalès, Neuchâtel

Résultats

Le jury de ce concours de projet s'est réuni les 2, 3 et 13 février dernier au Musée d'Art et d'Histoire de Neuchâtel. A l'issue de ses travaux, il a décerné les prix suivants:

- 1^{er} prix Fr. 38 000.— MM. Robert Monnier et Laurent Geninasca, architectes, Neuchâtel
 2^e prix Fr. 30 000.— M. Claude Rollier, architecte, Neuchâtel
 3^e prix Fr. 22 000.— M. Walter Schindler, architecte, Zurich
 4^e prix Fr. 18 000.— Itten + Brechtbühl AG, MM. Christoph Mid-
 delberg, Richard Dolezal, Peter Staub, archi-
 tectes, Berne
 5^e prix Fr. 12 000.— MM. Henri Mollet, Jean-Pierre Bechtel,
 architectes, Bienne
 6^e prix Fr. 11 000.— MM. Edouard Weber, Neuchâtel, Philippe
 Oesch, Le Locle, Georges-G. Haefeli, La
 Chaux-de-Fonds, architectes
 7^e prix Fr. 10 000.— M. Patrick Devanthery, M^{me} Inès Lamuniè-
 re, architectes, Genève
 8^e prix Fr. 9 000.— Richter et Gut SA, MM. Max Richter,
 Marcel Gut, Jacques Richter, architectes,
 Lausanne

L'exposition publique des projets aura lieu du 28 février au 19 mars 1989 au Musée d'Art et d'Histoire de Neuchâtel. Heures d'ouverture: tous les jours (sauf lundi) de 10 à 12 heures et de 14 à 17 heures; jeudi, prolongation jusqu'à 21 heures.

Restructuration de la place de la Gare, Lugano

Résultats

Onze projets ont été admis au second tour, sur les 27 projets reçus au premier tour de ce concours organisé conjointement par les CFF, les PTT et la Ville de Lugano.

Le jury s'est réuni les 20, 21, 22 et 23 février dernier. A l'issue de ses travaux, il a décerné les prix suivants:

- 1^{er} prix Antonio Antorini, Gentilino et Aurelio Galfetti, Bellin-
 zone
 2^e prix Flora Ruchat-Roncati, Dolf Schnebli, Isidor Ryser, Zu-
 rich et Stefan Häuselmann, Baden
 3^e prix Mario Campi, Lugano et Franco Pessina, Massagno
 4^e prix Tita Carloni, Rovio, Roberto Nicoli, Carona, Flavio
 Moro, Arbedo et Diego Generelli, Tegna
 5^e prix Rudy Hunziker, Tesserete
 6^e prix Henri Mollet et Jean-Pierre Bechtel, Bienne
 7^e prix Marco Krähenbühl, Giovanni Calfetti, Ivo Trümpy, Riva
 San Vitale
 8^e prix Luca Ortelli, Côme (I)
 Achat Peter Zumthor, architecte, Haldenstein
 Achat Giampiero Camponovo, architecte, Breganzona

Le jury recommande aux maîtres de l'ouvrage de poursuivre l'éla-
 boration des projets ayant obtenu les deux premiers prix.

L'exposition publique des projets aura lieu du 1^{er} au 12 mars 1989 au pavillon Arte Casa, viale Castagnola, à Lugano. Heures d'ouverture: du lundi au vendredi de 17 h à 21 h 30, samedi et dimanche de 14 h à 21 h 30.

Aménagement du lieu-dit «Gare du Flon» – Projet Botta-Mangeat

Exposition

Contrairement à ce que nous annoncions dans notre dernier numé-
 ro, il n'est pas encore trop tard pour visiter l'exposition du projet
 d'aménagement de la vallée du Flon élaboré par les architectes
 Mario Botta et Vincent Mangeat sur mandat du Holding Lausanne-
 Ouchy. En effet, ce dernier a décidé de prolonger cette exposition
 jusqu'au samedi 11 mars.

Elle est présentée à la rue de Genève 23, à Lausanne (cheminement
 indiqué à partir du haut des escaliers de Bel-Air, du Grand-Pont et
 du Grand-Chêne). Heures d'ouverture: lundi à vendredi de 14 h à
 19 h (visite commentée entre 17 h 30 et 19 h), samedi et dimanche
 de 10 h à 12 h (avec visite commentée).

Personne ne voudra manquer cette occasion de comparer le projet
 Botta-Mangeat avec ceux des lauréats du concours organisé par la
 Ville de Lausanne, dont l'exposition se visite également jusqu'au
 11 mars au centre administratif Karl Steiner. Tout au plus pourra-
 t-on regretter de ne pas trouver tous ces projets réunis dans les
 mêmes locaux.

Actualité

Orientation/Formation: une articulation douloureuse!

Quelques chiffres

Dans le canton de Vaud, 55%
 des entreprises occupent moins
 de 6 personnes et 74% moins de
 11 personnes, ce qui fait appa-
 raître que le domaine des res-
 sources humaines est essentiel-
 lement du ressort du «patron».
 Si le journal (annonces) est le
 mode de recrutement le plus
 utilisé (75%), il est à remarquer
 que dans les professions «ma-
 nuelles», le contact ne se crée
 pas par la voie dite administrai-
 tive, mais bien sur le «terrain»,
 sur les chantiers, lors de mani-
 festations sociales ou sportives.
 Dans les PME vaudoises, 46%
 des employés sont sans forma-
 tion particulière et 44% sont is-
 sus d'une école professionnelle
 (CFC)¹. Ce sont ces derniers
 qui assureront à terme l'enca-
 drement et c'est à eux que notre
 projet s'intéresse.

La dernière enquête annuelle
 de l'USAM révèle qu'en Suisse,
 98 professions sur 154 concer-
 nées par l'enquête souffrent
 d'une pénurie de candidats à
 l'apprentissage et ce problème
 est aggravé de 10% par rapport
 à l'année précédente.

La situation des futurs apprentis

Les moyens mis à la disposition
 des futurs apprentis pour réali-
 ser leur choix professionnel
 sont très restreints, et il existe
 une disproportion entre ces
 moyens et l'importance de l'en-
 jeu: un métier pour la vie!

Le problème majeur est certes
 d'entrer en contact avec des en-
 treprises qui offrent une place
 d'apprentissage, mais surtout
 avec un grand nombre de ces
 entreprises pour faire un choix
 qui en soit un!

Or, dans la pratique, cela signi-
 fie:

- qu'il faut se procurer plu-
 sieurs dizaines d'adresses
 d'entreprises susceptibles de
 chercher un apprenti (l'an-
 nuire restant la règle);
- qu'il faudra écrire à l'aveu-
 gle, puisqu'une «centrale
 des postes d'apprentissage»
 n'existe pas;
- qu'il faudra se rendre à plu-
 sieurs rendez-vous qui ne dé-
 boucheront sur rien, faute de
 «communication», et perdre

ainsi plusieurs demi-jour-
 nées en vain;

- que l'on prendra ce qui reste
 faute d'avoir le choix, ou
 le temps, ou l'envie de ré-
 pondre à d'autres interroga-
 toires.

La situation des entreprises

De leur côté, les entreprises
 sont divisées en deux grands
 groupes: celles qui ont un ser-
 vice du personnel et les autres.
 Dans les grandes entreprises, il
 existe un service du personnel
 organisé pour planifier la for-
 mation et l'engagement des ap-
 prentis, et qui peut tout au long
 de l'année faire face aux de-
 mandes spontanées et rensei-
 gner les jeunes sur l'entreprise.
 Dans les petites entreprises, le
 problème du personnel est trait-
 té par le «patron» ou un res-
 ponsable de services généraux
 (comptabilité, secrétariat, etc.).
 Le problème des apprentis ap-
 paraît ainsi comme une sur-
 charge qu'il convient d'«expé-
 dier» le plus rapidement et le
 plus simplement possible.

Dans tous les cas, la majorité
 des démarches sont faites avant
 de considérer le facteur hu-
 main, de rencontrer les intéres-
 sés, d'avoir accès à l'informa-
 tion, d'où une perte de temps
 incroyable puisque c'est préci-
 sément de cette entrevue que
 découle la décision.

On constate donc un grand vide
 «organisationnel» entre la fin
 de l'école et le début de l'ap-
 prentissage, vide qu'il convien-
 drait de combler dans l'intérêt
 de notre économie.

A priori erronés

Contrairement à une idée bien
 ancrée dans les mentalités, ce
 ne sont pas les apprentis qui
 sont «demandeurs».

En effet, chacun sait que l'ave-
 nir de l'économie en général,
 vaudoise en particulier, compte
 tenu du tissu qui la compose,
 dépend essentiellement de la
 formation professionnelle que
 nous donnerons à nos jeunes.
 Chaque corps de métier a un in-
 térêt vital à assurer une forma-

¹Source: PME vaudoises, FI-
 DAM 87.